



MACHEFERT

GROUP

Paris, le 7 mai 2025

La Société informe le marché de l'avancement du redressement judiciaire dont elle fait actuellement l'objet, sous l'égide d'un Administrateur Judiciaire et d'un Mandataire Judiciaire.

A l'audience du 28 avril 2025, le Tribunal des activités économiques de Paris a renvoyé l'examen du plan de redressement par voie de continuation, pour amélioration des offres et mise en état, à une audience qui se tiendra le 2 juin 2025.

Pour rappel, l'Administrateur Judiciaire a initié un appel d'offres en vue de l'adoption de cessions d'hôtels, en sollicitant des offres divisibles et individualisées par hôtel. A l'issue de la date limite de dépôt, plusieurs offres ont été remises : les candidats auront donc la possibilité, jusqu'au 27 mai, d'améliorer leur(s) offre(s).

Un projet de plan de redressement a été élaboré par l'Administrateur Judiciaire, avec le concours de la Société, proposant aux créanciers de recevoir paiement de leurs créances admises, dans les 6 mois suivant l'adoption du plan.

Ce plan, adopté par les créanciers à la majorité requise, est alternatif puisque le Tribunal aura la possibilité soit de :

- Adopter autant de cessions d'hôtels que nécessaire pour apurer les dettes de la Société ; ou
- Permettre un refinancement partiel de la Société, en parallèle de quelques cessions.

La Société demeure pleinement mobilisée pour assurer la continuité de son activité et préserver au mieux les intérêts de l'ensemble des parties concernées. La Société continuera à informer le marché de tout développement significatif.

Kevin Machefert
Directeur Général
Machefert Group